



AES - INSCRIPTION 2024-2025

Informations concernant l'enfant	
Nom :	Prénom :
<input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/> Fille	Date de naissance :
Adresse :	
Degré scolaire à la rentrée :	H
Langue/s parlée/s à la maison :	
<u>Etat de santé</u>	
Votre enfant souffre-t-il d'une allergie (alimentaire ou autre) ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Si oui, laquelle :	
Votre enfant suit-il un régime alimentaire particulier ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Si oui, lequel :	
<i>(Notre fournisseur ne peut garantir qu'aucune trace de lactose et de gluten ne sera présente dans les plats préparés)</i>	
Votre enfant souffre-t-il d'une maladie particulière ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Si oui, laquelle :	
Votre enfant suit-il un traitement médical ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Si oui, lequel :	
<i>(L'administration de médicament, se fera uniquement sur la base d'une ordonnance médicale)</i>	
Votre enfant présente-t-il une particularité qui vous semble importante à signaler, par exemple un trouble de l'apprentissage ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Si oui, laquelle :	



Informations concernant les parents

Parent 1	Parent 2
Autorité parentale : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Autorité parentale : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Nom et prénom :	Nom et prénom :
Adresse :	Adresse :
Etat civil :	Etat civil :
Tél. privé :	Tél. privé :
Tél. prof. :	Tél. prof. :
E-mail :	E-mail :
Profession :	Profession :
Taux d'activité :	Taux d'activité :
Employeur :	Employeur :



Placement

Inscription régulière	L'enfant est placé toutes les semaines de la même manière.	<input type="checkbox"/>
Inscription irrégulière mensuelle	Pour les parents avec un travail qui engendre des horaires irréguliers. Un planning doit être transmis à l'AES jusqu'au 25 du mois précédant la demande de placement. Cela signifie que votre enfant doit être inscrit chaque mois. Une confirmation vous parviendra sous réserve de places disponibles.	<input type="checkbox"/>

	Unité 1 07h00-08h00	Unité 2 08h00-11h40	Unité 3 11h40-13h30	Unité 4 13h30-15h15	Unité 5 15h15-17h00	Unité 6 17h00-18h00	Inscription devoirs *
Lundi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mardi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mercredi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Jedi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vendredi	<input type="checkbox"/>	FERMÉ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Attention : les périodes ne sont pas ouvertes si au moins 3 enfants sont inscrits

* Sur inscription, l'enfant a la possibilité de faire ses devoirs à l'AES sous surveillance, sans aide directe. L'enfant doit être en possession de ses affaires personnelles lui permettant d'effectuer ses devoirs.

Matériel à apporter à l'AES

L'enfant inscrit à l'AES doit être en possession du matériel suivant :

- Une paire de chaussons
- Pour les enfants de 1H et 2H, un sac avec :
 - Des habits de rechange
 - Une casquette ou un chapeau
 - De la crème solaire

Le sac sera stocké dans une armoire et à disposition du personnel en cas de besoin

Merci de mettre le nom et le prénom sur toutes les affaires.

Les enfants sortent par tous les temps et quotidiennement. Merci de les équiper en conséquence.



Autorisations

Photos et images

Nous autorisons l'AES à utiliser des photos et images de notre enfant dans le cadre des activités liées à l'AES

(pas de publication internet)

oui

non

Communication par mail

Nous autorisons l'AES à nous envoyer les différentes communications durant l'année scolaire par mail

oui

non

Personnes autorisées à venir chercher mon enfant (en plus des parents)

Nom et prénom :

Lien avec l'enfant :

Nom et prénom :

Lien avec l'enfant :

Nom et prénom :

Lien avec l'enfant :

Le personnel de l'accueil ne s'occupe pas d'amener / chercher les enfants avant / après leurs activités extrascolaires.

Mon enfant est autorisé à rentrer seul :

oui

non

Contact en cas d'urgence si parents pas joignables

Nous demandons et autorisons l'AES à prendre contact avec la personne ci-dessous, en cas d'urgence, si les parents ne sont pas joignables :

Nom et prénom :

No de téléphone :

Lien avec l'enfant :

Remarques

Par votre signature, vous acceptez le contenu du règlement communal de l'AES, de son règlement d'application, de la charte de bonne conduite et de la grille tarifaire qui font partie intégrante de l'inscription. Vous certifiez également que tous les renseignements fournis sont exhaustifs et certifiés exacts.

Date :

Signatures des représentants légaux :

Annexe : Charte de bonne conduite de l'AES



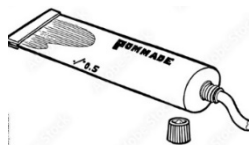
PHARMACIE DE L'AES

Les dispositions sont prises selon la directive du SEJ du 20 juillet 2016 concernant les pharmacies et les premiers soins. En cas de blessures légères, l'équipe éducative pourra utiliser :

- Une poche à glace



- Des désinfectants



- Des pansements.



En cas de douleurs, fièvre et/ou autres symptômes, les parents ou le représentant légal seront avertis et selon l'évaluation de l'état général de l'enfant, viendront le chercher pour l'emmener à la maison ou chez le médecin.

En cas de maladie contagieuse, l'enfant sera isolé en attendant qu'un parent puisse venir le chercher le plus rapidement possible.

L'administration de médicaments se fera uniquement sur la base d'une ordonnance médicale, nous ne faisons pas d'automédication.

Si une maladie ou un accident amène à une situation d'urgence, le personnel appellera immédiatement les services d'urgences (médecin, ambulance, pompiers) et, en attendant, prodiguera les premiers soins. Les parents ou le représentant légal seront appelés le plus rapidement possible. Le recours aux services d'urgences sera à la charge des parents ou du représentant légal.

Pour ne pas être pris au dépourvu à l'arrivée des beaux jours, nous vous demandons de joindre au sac de vêtements de rechange (pour les 1H et 2H), une crème solaire, ainsi qu'une casquette ou un chapeau. Pour les enfants dès la 3H, nous vous proposons de déposer de la crème solaire dans le sac d'école de votre enfant. L'AES ne dispose pas de crème solaire.

Nous vous recommandons de crémér votre enfant avant de venir à l'école.

Date : _____


Signature des parents : _____



Merci aux parents de bien vouloir la lire avec votre enfant et la signer ensemble.




Afin de favoriser un climat calme et détendu pour tous, des règles de vie sont appliquées à tous moments de la journée. Des repères sont importants dans la vie d'un enfant, car ils lui permettent de bien comprendre ce qui est attendu de lui et de connaître les limites du lieu d'accueil.




Les règles de vie

- Je respecte les personnes qui m'entourent, ainsi que le matériel.
- Je suis bienveillant-e.
- Je suis poli-e (*bonjour, au revoir, s'il vous plaît, merci...*)
- J'ai un comportement adéquat calme et non-violent
- J'écoute ce qu'on me dit
- Je m'exprime avec un vocabulaire adéquat



Pour que les repas de midi et les goûters soient des moments agréables, et de partage, des règles ont été établies. Elles sont affichées dans la salle à manger.



Les règles à table



- Je suis tranquille
- Je parle doucement
- Je suis assis sur ma chaise correctement
- Je mange proprement
- Je respecte la nourriture
- Je demande la permission de sortir de table
- Je respecte les personnes qui m'entourent



Commune de

Corminboeuf

LA CHARTE DE BONNE CONDUITE DE L'AES DE CORMINBOEUF

L'enfant doit également être sensibilisé aux règles de Fair Play pour jouer de manière responsable avec les enfants qui l'entourent.



Les cinq règles du Fair-Play. Tout le monde est gagnant.

Cinq règles d'or du Fair-Play simples à compter sur les doigts d'une main.

1.- **J'accepte l'avis des copains qui jouent avec moi,**
même si je ne suis pas d'accord.

2.- **Je joue de manière responsable.**

Je suis attentif-ve et je me sens responsable de la santé physique et morale de mes copains.

3.- **Je garde mon calme.**

Je garde la tête froide, même dans les situations houleuses. Je veille à apaiser les conflits. Je n'ai pas recours à la violence.

4.- **Je pense et j'agis positivement.**

J'adopte une attitude et un langage corporel positifs lorsque je joue.

5.- **Je montre l'exemple.**

Je fais preuve de respect et de politesse envers tous les copains.



FairPlay

Si les règles de vie ne devaient pas être respectées, une sanction serait posée à l'enfant en tenant compte de son âge et des circonstances. Celle-ci vise à amener l'enfant à réfléchir à son comportement et ses actes. Dans certaines situations, un acte de réparation peut lui être demandé. En cas de difficultés répétées avec un enfant, la responsable avisera dans un premier temps les parents. Si la situation ne peut être gérée avec les parents, le conseil communal sera abordé afin de prendre les mesures qui s'imposent.

Nom et Prénom de l'enfant :

J'ai pris connaissance de la charte de bonne conduite et je l'ai comprise. Je suis d'accord de faire en sorte que mon comportement soit toujours le meilleur possible pour que je puisse passer de bons moments avec les personnes qui m'entourent.

Je m'engage à la respecter en tout temps durant cette année.

Corminboeuf, le

Signature de l'enfant :Signature des parents :